

OFFRE D'EMPLOI

Technicien de maintenance informatique (F/H) en contrat d'apprentissage

Passionné(e) d'informatique vous souhaitez développer vos compétences au sein d'une équipe dynamique et attachée à la qualité de l'accompagnement de ses apprenti(e)s, alors postulez à la [FACULTÉ DES MÉTIERS DE L'ESSONNE](#), établissement de référence de la formation professionnelle en Île-de-France, en apprentissage et en formation continue.

DESCRIPTIF DU POSTE ET DES MISSIONS

Vos missions : Apporter votre appui à l'équipe de notre Direction Systèmes d'Information en assurant la maintenance et l'installation des équipements informatiques ou bureautiques selon les règles de sécurité et la réglementation.

- ✓ Gérer les postes clients, leurs accès, et réaliser la maintenance physique
- ✓ Résoudre les incidents de niveau 1 sur les systèmes et réseaux
- ✓ Assister les utilisateurs
- ✓ Suivre les demandes et incidents, établir un diagnostic et proposer une solution de dépannage
- ✓ Installer et configurer des applications métiers
- ✓ Vérifier les mises à jour de l'antivirus
- ✓ Participer à la gestion du parc informatique, des stocks, des référentiels documentaires et aux projets du service

PROFIL RECHERCHÉ

- **Formation :** Etudiant(e) en BTS Services Informatiques aux Organisations (option réseaux)
- **Compétences requises :** Savoir travailler en autonomie et en équipe, capacité d'analyse et de synthèse, prise d'initiatives, gestion et suivi de projets, connaissance des outils bureautiques (Word, Excel).
- **Qualités recherchées :** Qualités relationnelles, bonne communication, sens du service, capacité d'adaptation, rigueur et sens de l'organisation.

TYPE DE CONTRAT

- **Nature du contrat :** Contrat d'apprentissage
- **Durée de travail :** Temps plein
- **Rémunération :** selon la convention collective
- **Date de début :** Au plus tôt
- **Lieu de travail :** Evry-Courcouronnes

AUTRES INFORMATIONS

- **Qualité** : Organisme de formation certifié Qualiopi
- **Intégration** : accompagnement individualisé de nos nouveaux collaborateurs
- **Congés payés** : 30 jours ouvrés par an au prorata du temps de présence
- **Congés exceptionnels** : vendredi de l'ascension et du 24 au 31 décembre de chaque année
- **Mutuelle** : prise en charge employeur du régime de base obligatoire de la mutuelle (80%)
- **Restauration** : prise en charge du repas pris au restaurant d'entreprise sur la base de 50% du montant du plateau, avec un plafond de 4€ (Titres restaurant sur les périodes de fermeture du restaurant)
- **Transport** : prise en charge des indemnités kilométriques vélo (Ikvélo) et des frais de transport public (50%)
- **Logement** : partenariat avec Action logement

POSTULER

Envoyez votre CV et lettre de motivation à rh@fdme91.fr